

## AVIS n°2025-03

Arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées.

**Référence de la demande ONAGRE :** 2025-01-33x-00053

**Dénomination :** Demande de destruction d'1 nid vide de Rougequeue noir dans le cadre de la démolition d'un hangar (travaux d'extension de la Maison des solidarités à BINIC)

**Demandeur :** SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

**Préfet compétent :** Préfet des Côtes-d'Armor

**Service instructeur :** DDTM des Côtes d'Armor

### MOTIVATIONS OU CONDITIONS

• **Objet de la demande :**

Destruction de sites de reproduction de Rougequeue noir en dehors de la présence d'individus (1 nid vide ancien) dans le cadre de la démolition d'un hangar (travaux d'extension de la Maison des solidarités à BINIC)

• **Recommandations du CSRPN :**

Sous conditions du respect, à minima, des conditions énoncées ci-dessous, issues de la « doctrine de traitement des demandes de dérogation soumises à l'avis du CSRPN : atteintes aux hirondelles (de fenêtre et rustiques) aux martinets noirs, aux rougequeues et à leurs habitats », j'émet un avis favorable à cette dérogation.

**1. Le diagnostic réalisé dans le dossier :**

- met en rapport les nids impactés (nombre et localisation) avec les populations de rougequeue aux alentours du site. En ce sens des inventaires réalisés à l'échelle des bourgs sont très utiles.
- étudie la présence éventuelle d'autres espèces liées au bâti (chiroptères et autres oiseaux).
- Identifie la présence de points d'eau aux alentours.

**2. Prescriptions relatives aux mesures ERC et A :**

**Mesures d'évitement / de réduction :**

- Adaptation de la période des travaux.
- Installation de nids artificiels et/ou planchettes sur site ou à proximité, avec ou sans repasse (la repose des nids existants étant souvent aléatoire). Les nids artificiels pour les martinets sont spécifiques.
- Ne pas saturer les sites avec des nids artificiels et laisser des espaces de colonisation potentiels.
- En cas de ravalement, privilégier un enduit rugueux à l'emplacement des nids futurs pour favoriser le retour des hirondelles (dans une bande de 30 à 40cm en partie haute de la façade, sur toute la largeur). Si l'enduit d'origine est rugueux, possibilité de ne pas ravalier sur une bande de 30 à 40cm en partie haute de la façade, sur toute la largeur.

## MOTIVATIONS OU CONDITIONS

### Mesures de compensation :

- La reconstruction de nouveaux lieux de nidification, si la mise en place de nids artificiels le nécessite.
- Privilégier l'aménagement d'espaces ouverts,
- Limiter voire interdire la fréquentation humaine des aménagements favorables aux hirondelles.

### Mesures d'accompagnement :

- Mise en place d'une repasse les deux premières années.
- Si le porteur de projet souhaite éviter les nuisances, la pose de planchettes peut être envisagée. L'espacement entre le nid et la planche doit être d'au moins 40 cm.
- Eviter la mise en place de bac à boues (risques de prédation) et préférer la création de points d'eau si nécessaire (cf. diagnostic).
- Mener des actions de sensibilisation des habitants.

### Modalités de suivi :

Dans tous les cas un suivi de l'efficacité des mesures et donc de la recolonisation est à réaliser par le demandeur (avec compétence écologue : associations, bureaux d'études...).

Si ces mesures s'avèrent inefficaces, des mesures correctives devront être prises par le porteur de projet.

### **3/ La rédaction du dossier de demande d'autorisation et la proposition des mesures ERC et A s'est faite sur la base de ressources bibliographiques scientifiques telles que :**

- Cahier technique hirondelles et martinets LPO Ile de France  
[https://cdnfiles2.biolovision.net/www.faune-isere.org/pdf/files/news/dossier\\_hirondellesmartinet-9971.pdf](https://cdnfiles2.biolovision.net/www.faune-isere.org/pdf/files/news/dossier_hirondellesmartinet-9971.pdf)

- Guides techniques biodiversité et bâti  
<https://biodiversiteetbati.fr/>

- Martinets noirs et bâti : cahier technique pour une intégration réussie (pièce jointe)

- Modèles de nids artificiels :  
<https://boutique.lpo.fr/catalogue/jardin-d-oiseaux/nichoirs/nichoirs-hirondelles-et-martinets/>  
[https://www.vivara.fr/nichoirs/nichoirs-specialises.html?suitable\\_birdtype=234](https://www.vivara.fr/nichoirs/nichoirs-specialises.html?suitable_birdtype=234)

### AVIS :

|                           |       |
|---------------------------|-------|
| FAVORABLE                 | [ ]   |
| FAVORABLE SOUS CONDITIONS | [ X ] |
| DEFAVORABLE               | [ ]   |

Fait le 10 janvier 2025

Signature : Jacques Haury, président du CSRPN.

